L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 15 AOUT 1894

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session Régulière de 1894

No 97] LOI

Interdisant la vente, en gros ou au détail, de liqueurs spiritueuses, excepté pour servir aux fins de la Médecine, de la Science et des Sacrements, dans un rayon moindre de trois milles du Mt. Zion, à Mt. Zion, en Louisiane; et fixant des pénalités pour la violation de cette loi.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane (avis ayant été dûment donné de la présentation de cette loi, par la publicité conforme à l'Article 48 de la Constitution de cet Etat), que la vente des liqueurs spiritueuses, sauf dans les cas requis par la Médecine, la Science ou les Sacrements, est ici interdite dans un rayon moindre de trois milles du Collège Mt-Zion, à Mt Zion, en Louisiane.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que toute personne enfreignant les dispositions de cette loi sera considérée coupable d'un délit qui, s'il est prouvé, vaudra une condamnation à une amende pas moindre de Cent dollars et n'excédant pas Trois-cents dollars, et une incarcération à la geôle de police de pas moins dix jours et de pas plus d'un mois.

Sec. 3.—Il est décrété, etc., que cette loi prendra effet à partir du 31 décembre 1894.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.
Approuvée le 7 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 98] LOI

Pour augmenter le confort des passagers sur les chemins de fer publics de l'Etat, exigeant que toutes les compagnies transportant des passagers fournissent des "accommodations" égales, mais séparées, dans leurs gares pour les races blanche et de couleur; exigeant qu'elles aient des salles d'attente séparées de façon à ce que les races jouissent séparément de leurs accommodations; pour définir les devoirs et les pouvoirs des agents et des employés des compagnies; dégager ces agents et employés de tout blâme, de toute responsabilité résultant de la mise en vigueur de cette loi; pourvoir à des pénalités pour la violation de cette loi; mettre celle ci en vigueur le 1er septembre A. D. 1894 après sa promulgation; révoquer toutes les lois contraires aux dispositions de cette loi.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de Louisiane, que toutes les compagnies de chemins de fer transportant des passagers dans l'Etat, devront, en faisant construire ou reconstruire leurs gares aux stations régulières, y avoir des salles d'attente séparées pour la race blanche et la race de couleur, c'est-à-dire y avoir deux salles d'attente dans chaque gare; et les exigences de cette loi devront être pleinement remplies le 1er jour du mois de janvier 1896. Nulle personne n'aura le droit d'occuper des sièges ou de stationner dans la salle d'attente autre que celle assignée à sa race.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., que tous les agents aux gares auront le pouvoir, et sont, par la présente, requis d'indiquer à chaque personne entrant dans la gare, la salle destinée à la race à laquelle elle appartient; et quiconque insistant pour entrer dans une salle autre que celle de sa race, sera passible d'une amende de vingt cinq dollars ($25) ou à la place de l'amende, à un emprisonnement d'une durée n'excédant pas trente jours dans la geole de police. Tout agent à une gare ou subordonné sciemment insistant pour faire entrer une personne dans une salle autre que celle de la race de cette personne, sera passible d'une amende de vingt-cinq dollars ($25) ou d'un emprisonnement de pas plus de trente jours dans la prison de paroisse. Si quelqu'un refusait d'entrer dans la salle qui lui est assignée par l'agent de la gare ou ses subordonnés, ceux-ci auraient le pouvoir de chasser la personne de la gare, et ne seraient exposés à une action en dommages devant aucune cour de l'Etat, pas plus que ne le serait la compagnie que représentent cet agent ou ses subordonnés.

Sec. 3 Il est de plus décrété, etc., que tous les agents aux gares et leurs subordonnés qui négligeront ou refuseront de se conformer aux dispositions de cette loi seront considérés coupables d'un délit qui, s'il est prouvé, devant n'importe quelle cour de juridiction compétente, leur vaudra une amende pas moindre de vingt-cinq dollars et n'excédant pas cinquante dollars pour chaque délit. Toutes les compagnies transportant des passagers dans l'Etat feront placer cette loi dans un endroit apparent de chaque gare; et rien dans cette loi ne sera interprété comme s'appliquant aux gardiennes des enfants de l'autre race, ou au shérifs ayant des prisonniers sous sa garde.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois ou parties de lois contraires aux dispositions de celle ci, sont par elle abrogées; et que la présente prendra effet le 1er jour de septembre A. D. 1894.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tem. du Sénat.
Aprouvée le 7 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

No 99.] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section Deux de la loi No 70, approuvée le 6 juillet 1892, intitulée: Loi exigeant que les Assesseurs des diverses paroisses, celle d'Orléans exceptée, fournissent à l'Auditeur des Comptes publics une liste des noms de tous les individus, toutes les associations, corporations, sociales, commerciales, maisons d'affaires devant, en vertu des lois existantes, payer à l'Etat une licence; aussi une liste des métiers, carrières, professions et occupations de chaque personne; et fixant une pénalité pour la violation de cette loi.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 2 de la loi No soixante-dix, approuvée le 6 juillet 1892, est amendée et décrétée à nouveau dans le langage suivant: "Que c'est et sera le devoir de l'assesseur des diverses paroisses, celle d'Orléans exceptée, de fournir à l'Auditeur des Comptes Publics, annuellement, une copie exacte de ladite liste des noms de ces individus, associations, corporations, sociétés commerciales et maisons d'affaires et des métiers, carrières, professions, vocations et occupations de chacun, liste qui sera livrée le troisième trimestre de chaque année du calendrier.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., que toutes les lois contraires à celle-ci sont par elle abrogées; et la présente prend effet à partir de son passage.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
H. R. LOTT,
Président pro tempore du Sénat.
Approuvée le 7 juillet 1894.
MURPHY J. FOSTER.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
GEO. SPENCER,
Sous-Sécrétaire d'Etat.

C E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre [illegible]
le rapport de leur art. [illegible]

WM. ANGLADE & CIE.
BUREAU DE PRÊTS,
No 339 rue Bourbon, coin Conti.
Avances libérales faites sur montres, joaillerie fusils et revolvers, etc., etc.
Vieux or et argent achetés.
20 juil—1m

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.
Royal Baking Powder
Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 15 Août 1894.—Indications pour la Louisiane: Temps beau, excepté averses sur la côte.

Température du 14 août 1894.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens.
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	76	22
Midi	88	28
3 P. M.	90	29
6 P. M.	86	27

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Tony Salerio à Mlle Lizzie Bolck; Otto Schoenfeld à Mlle Joséphine Martin; Hal Williams à Mlle Lottie Summons; Filippo Asatia à Mlle Paolina Carabotta; Thomas Robinson à Mlle Agnes Dechaise; Paul Joseph à Mlle Winnie Johnson; Anton Wald à Mlle Louisa Croquin.

NAISSANCES—Mmes Charles A. Favrot, un garçon; John P. Bayhis, un garçon; Emile Bernissant, un garçon; Stanley Suite, un garçon; Frederick Casserino, une fille; Cornelius Gumbel, une fille; Thomas Doll, un garçon; L. W. Brown, une fille; Paul O'Brien, un garçon; Jean une fille; Luis Maal, une fille; S. Gaudin, un garçon.

DECES—Jacob Jacobi, 62 ans, 92 rue Indépendance; Salem Joseph, 27 ans, 206 rue Royale; Victor Bartell, 6 ans, St Alphonse Boys' Asylum; Mme Margaret Sullivan, 54 ans, 871 1/2 rue Constance; Rosa Chirco, 4 mois, coin des rues Chartres et St-Philippe; J. B. Noe, 53 ans, Biloxi, Miss.; Mme Mary Guit, 30 ans, 85 rue Milan; Frank Stiltz, Pass Christian, Miss.; Mme Emile Richard, 43 ans, 127 rue Berlin; Mme Léopold Heidenreich, 48 ans, 62 rue Bourbon; Veuve Mary Reynolds, 437 1/2 Constance.

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

Mlle J. M. King à E. Curtis, deux terrains bornés par les rues Baronne, Gravier, Dryades et Commune, $20,000.

Union Homestead Association à E. E. Smith, un terrain borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, St-David et St-Patrick, $2,200.

La même à F. Chateau, une portion de terre bornée par les rues Gasquet, White, Palmyre et Dupré, $1,500.

B. Garham à A. K. Amaker, quatre terrains bornés par les rues Locust, Magnolia, Sixième et Washington, $1,000.

P. Chapmann à sa femme, un terrain borné par les rues Miro, Gravier, Perdido et Tonti, donation.

Vve O. Daliet à J. Liberto, un terrain borné par les rues Chartres, Français, Decatur et Champs Elysées, $1,525.

La Ville—F. K. Bernard à J. Paul, un terrain borné par les rues Chippewa, Tolédano, l'avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas, $91 12.

Le même au même, même propriété, $131 92.

J. O'Brien à B. M. O'Brien, une portion de terre borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Liberté et Howarp, $725.

A. J. Smith à la Louisiana Aomestead Association, une portion de terre bornée par les rues Magazine, Constance, Robert et Soniat, $1,000.

Louisiana Homestead Association à E. Derbès, la même propriété, $1,800.

J. B. Abadie à la American Homestead Company, un terrain borné par les rues Decatur, St-Philippe, Chartres et Domaine, $3,400.

Mme M. Gleeson à la Cosmopolitan Building and Loan Association, un terrain borné par les rues Ramparts, White, Euterpe et Terpsichore, $800.

Callahan devant la Cour Criminelle.

Hier matin a comparu devant la Cour Criminelle le conseiller Callahan, du 1er district municipal, pour répondre à une sérieuse accusation. Il est accusé d'avoir reçu de M. Widney, président de la Pennsylvania Coal Co., une somme de $500 pour user de son influence comme fonctionnaire municipal pour faire perpétuer au bénéfice de M. Widney, certains privilèges qui avaient été accordés à MM. Wood & Co. Le délit en question est punissable de 1 à 5 ans de pénitencier et d'une amende de $50 à $5,000.

L'accusé est défendu par MM. Luzemberg, Henriques, Dunn et Evans.

L'Etat est représenté par MM. Butler, Finney et Adams.

Lorsque la séance a été ouverte, la salle d'audience était comble.

Dans l'après-midi, les trois jurés suivants ont été choisis:

1. Wm Barnett.
2. John Soubira.
3. John Burgard.

A 5 heures 20, l'audience a été ajournée à 7 heures 30 et de cette heure à 10 heures 20, un seul juré a été choisi, en la personne de M. David Ewing.

La cour a ajournée à ce matin.

Vols.

La nuit dernière, tandis que l'agent Mollier était caché derrière un poteau dans le voisinage de la rue Morales, il a aperçu un nègre qui examinait toutes les portes et qui finalement a essayé de pénétrer dans une résidence à l'encoignure des rues Morales et St-Bernard. Tandis qu'il essayait d'ouvrir la porte avec une fausse clef, l'agent est sorti de sa cachette et a pris le malfaiteur qui a été emmené au poste du 3me precinct, où il a déclaré être étranger à la ville. Il a été condamné à $25 ou 30 jours, par le juge Aucoin.

Des malfaiteurs ont pénétré la nuit dernière chez M. A. Noe, rue des Remparts No 138 et ont volé dans une armoire une boîte contenant une somme de $130. Un gardien de couleur a tiré la nuit dernière 3 coups de revolver à des rodeurs qui essayaient de pénétrer au No 151 de la rue Constance. Ils n'ont pas été atteints et ont réussi à prendre la fuite.

Un cas de fièvre à bord.

Samedi dernier est arrivé dans le port après une détention de 7 jours à la quarantaine le navire Architect qui a subi une fumigation et une désinfection complètes. Depuis son arrivée, il s'est toutefois déclaré à bord un cas de maladie d'une nature à faire naître les soupçons des autorités sanitaires qui ont ordonné une enquête.

Les Drs Salomon, Kennedy et Lemonnier, qui composaient la commission ont soumis un rapport dans lequel ils disent que le cas du matelot en question, un nommé Chadwick, est suspect. Ils disent que bien que les principaux symptômes qui caractérisent la fièvre jaune n'aient pas été constatés, ils croient de leur de voir de recommander le renvoi du navire à la quarantaine. Le navire a été immédiatement renvoyé avec un des officiers sanitaires du bureau de santé à bord.

La nouvelle pompe à incendie.

Le groupement de quatre pompes hier soir à 9 heures, au coin des rues Canal et Bourbon, avait attiré à cette encoignure un grand nombre de curieux qui tout d'abord s'étaient imaginés qu'il y avait le feu dans le quartier. Il n'en était rien. La présence de ces pompes avait pour objet la mise à l'essai du puits récemment construit rue du Canal.

Le chef des pompiers désirait connaître la capacité de ce puits et avait ordonné que fussent amenées quatre des plus puissantes pompes du département du feu. Les commissaires De Grange et Barker étaient présents ainsi que M. Gardner, le président de la compagnie des eaux. Le puits a fourni de l'eau en telle abondance que sa capacité a été déclarée suffisante pour alimenter deux autres pompes.

Les pompes ont fonctionné à haute pression et le puits a donné satisfaction à toutes les personnes intéressées. Il était extrêmement nécessaire dans ce quartier commerçant, où les édifices sont élevés et où les incendies par suite de l'agglomération des grands magasins, deviennent facilement désastreux, lorsque l'on n'a pas sous la main tous les éléments qui peuvent faciliter la tache des pompiers et leur permettre de les circonscrire rapidement.

L'Ericsson.

Le remorqueur B. D. Wood a remonté le fleuve hier après-midi pour aller à la rencontre du torpilleur Ericsson.

Celui ci est entré dans le port à 7 h. 30 du soir.

L'Affaire Clowney.

Mme Clowney, qui ces jours derniers avait demandé au chef Gaster des nouvelles de son mari qu'elle croyait mort d'après le signalement donné de l'individu trouvé mort sur la voie du Northeastern, a reçu de son mari une dépêche lui annonçant qu'il se porte à merveille.

M. Clowney est en effet allé trouver le chef de police pour lui prouver que le cadavre retrouvé n'était pas le sien. Il dit qu'il n'a jamais été marié et qu'il connait seulement la personne du New-Jersey qui signe Mme Clowney. Il a habité longtemps Alger, avec cette dame qui passait pour sa femme et qui est partie pour le Nord il y a environ cinq mois. Après son départ, Clowney est venu habiter sur la rive gauche du fleuve en compagnie d'une autre femme.

Il a pris pension rue St-Charles, mais à la suite d'une discussion avec la maîtresse de la maison, il a déménagé et est allé habiter au No 365 de la rue Bienville. Il est employé d'une compagnie d'assurances et jouit d'une bonne réputation. Il dit qu'il a une police d'assurances sur la vie au nom de la dame du New-Jersey, et que c'est là la cause de ses démarches. Elle le croyait mort et pensait toucher le montant de l'assurance.

En dépit de ces faits, le chef persiste à croire que Clowney est mort et que c'est son cadavre qui a été trouvé dans le marais. Il a dit que les personnes qui ont vu le cadavre reconnaissent les traits du défunt dans ceux de l'individu dont Mme Clowney lui a envoyé la photographie.

Accident.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences fatales, est arrivé hier matin à un jeune homme du nom de Angelo Paladly qui conduisait un wagon de la brasserie d'Alger.

Vers cinq heures du matin, il passait rue St-Joseph, lorsque est survenu un train de marchandises en face duquel il a voulu traverser la voie. Le véhicule a été frappé par le train et mis en morceaux, et le conducteur a sauté à terre. Ce saut lui a sauvé la vie, mais il s'est fracturé la cuisse et on a été obligé de le transporter à l'hôpital.

Honnêtes agents.

Deux agents de police, Lehman et Steele, viennent de donner des preuves de leur honnêteté en refusant une somme qui leur avait été offerte pour les corrompre, et en traduisant l'individu en question devant les tribunaux.

L'accusé, J. D. Preston, qui vend des billets de loterie, a été arrêté hier matin et accusé de diffamation et de tentative de corruption. Ne pouvant pas faire accepter de pot-de-vin aux deux agents, il avait, pour se venger, fait courir le bruit qu'il les avait achetés et qu'en maintes occasions il avait nourri l'agent Steele. Furieux, les agents ont résolu d'arrêter Preston, et ils l'ont appréhendé hier matin.

Désobéissance.

Une accusation de désobéissance a été portée contre les agents Schafe et Smith qui, au mépris des ordres qu'ils avaient reçus du capitaine Journée, ont déchargé leurs revolvers la nuit sans nécessité, dans les faubourgs de la ville.

La Première Balle de Coton.

La première balle de coton a été reçue hier par MM. Ferdinand Gumbel & Cie et a été vendue à M. A. Serantine à raison de 9 3/4 c. la livre. Le coton a été classé "strict middling" et a été envoyé par M. C. Moreau, de la paroisse Avoyelles et vendu à l'encan par W. I. Hodgson.

Chute.

Mme E. F. Foster, qui habite rue Prytanée No 546, est tombée coin Canal et Passage de la Bourse et s'est légèrement blessée. Dans sa chute, elle a laissé tomber son portemonnaie dans le ruisseau et il a été emporté par le courant alors très rapide, car l'accident a eu lieu au moment de l'orage. Le portemonnaie contenait un billet de $10.

Le Bill du tarif.

La suppression de la prime sur le sucre, aura pour effet de faire perdre leur place à tous ceux des employés du gouvernement pour lesquels les-dits postes avaient été créés lorsque fut décidé le paiement de la prime, sous l'administration précédente. L'inspecteur en chef Cates, qui avait charge du bureau des primes, dit que les 200 ou 225 personnes qui sont à son service, vont se trouver sans emploi.

Le feu.

Hier à 2 h. 30 de l'après-midi, le feu a pris sur le derrière du cottage No 97 de la rue Joséphine qui est inoccupé d'un côté. La maison a été endommagée pour $25. Le feu a été éteint par la pompe du quartier sans qu'il ait été nécessaire de donner une alarme. L'appartement où le feu a pris naissance, était saturé de pétrole, aussi une enquête a-t-elle été ouverte.

WEST END.

Très jolie soirée, hier, au West End. Temps magnifique, superbe clair de lune, brise charmante, aller et retour délicieux et là-bas, de la belle et bonne musique exécutée avec une correction, un brio, un entrain rares par de véritables artistes—ce qui est beaucoup moins commun qu'on ne le pense.

Nous avons entendu dans la seconde partie d'excellentes choses, un pot-pourri sur les motifs de "Faust," par l'orchestre, fort bien arrangé et encore mieux enlevé; un brillant solo de cornet, par M. Fabian, et une valse intitulée "l'Alsacienne," dans laquelle sept à huit solistes viennent tour à tour exécuter leur variation avec un véritable talent. Ce n'est pas là une flatterie à l'adresse de ces artistes; c'est une justice que nous leur rendons, comme nous le devons.

Mais la grande nouveauté d'hier soir, c'était la première apparition des sœurs Bartoletti, deux danseuses italiennes, dont on attendait le début avec impatience et qui devaient exécuter la Danse Serpentine—"Skirt Dance."

Elles ont eu un véritable succès, un succès de bon aloi.

Qu'on se figure deux grandes belles filles, aux traits réguliers, au buste bien fait, à la taille bien prise, aux allures gracieuses, l'éventail à la main, et enveloppées dans une vaste jupe bleu de ciel qu'elles font voltiger élégamment autour d'elles. Rien de risqué dans le geste ou dans les mouvements des jambes; de la sobriété même; qualité rare dans les exécutions de ce genre.

Franchement, nous avions peur de les voir arriver sur l'estrade, tout de noir habillées et avec de grands voiles bas de même couleur qui fait trop souvent ressembler la Serpentine à une danse macabre. Les Sœurs Bartoletti ont le bon sens de porter des couleurs gaies. Nous les en félicitons; qu'elles n'en changent pas. Les couleurs sombres ne vont pas à la danse.

Allons, voilà un spectacle gracieux, il y a là une source de jolis succès. La direction a dû s'en apercevoir hier soir, car il y avait vraiment foule au West-End.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au
DR PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre agrédient falsifiant.
[illegible] AN D'EPREUVE

BULLETIN Télégraphique.

Guillaume et Eugénie.

Londres, 14 août—L'empereur Guillaume a rendu visite hier à l'impératrice Eugénie. Cette visite a donné lieu à des commentaires tout à l'avantage de l'empereur. Il a pris le thé avec l'ex-impératrice et a causé longtemps avec elle.

Aldershot, 14 août—L'empereur Guillaume, portant l'uniforme du 1er régiment de dragons dont il est colonel honoraire, a assisté à un simulacre de bataille. Sa Majesté était accompagnée du duc de Connaught et de sa suite. L'empereur a suivi les mouvements des troupes avec le plus grand intérêt.

Un Cyclone en Espagne.

On écrit de Madrid qu'un cyclone a ravagé les provinces de Madrid et de Ciudad Real. Plus de cent personnes ont été tuées ou blessées et les récoltes ont beaucoup souffert.

Chine et Japon.

La nouvelle d'un engagement entre Japonais et Chinois à Pey Hang n'est pas confirmée. La flotte chinoise a disparu de la côte et l'on ignore absolument où elle se trouve. On prétend qu'on les apercevra bientôt sur la côte du Japon.

On dit que la Russie préférerait laisser la guerre suivre son cours, à voir l'Angleterre intercéder auprès des puissances intéressées dans les affaires de la Corée.

La Grande-Bretagne, la France et la Russie interviendraient paraît-il, si les Japonais attaquaient Pékin.

L'Assassin du Président Carnot.

Une dépêche de Paris à la date du 13 août, annonce que l'assassin du Président Carnot sera exécuté, sa sentence ayant été maintenue.

Au Pérou.

Une dépêche de Lima dit qu'il y a eu une rencontre sanglante entre les rebelles et les troupes du gouvernement. Les rebelles ont été repoussés et ont laissé 28 morts sur le champ de bataille.

Canada.

D'après une dépêche de Montréal, le premier ministre Mercier est à ses derniers moments.

L'Expédition Wellman.

Le capitaine Bottolofsen est parti à la recherche de l'expédition Wellman. Il a dit que s'il ne la trouvait pas à Danes Island, il établirait des dépôts de provisions échelonnées sur sa route, ainsi qu'il avait été convenu avec Wellman avant son départ. On pense que l'expédition est à l'île Waldon.

Commission d'Arbitrage.

La commission d'arbitrage nommée par le président Cleveland pour faire une enquête sur la récente grève, commencera celle-ci mercredi. Le rapport de la commission ne sera guère soumis avant 1 mois à 6 semaines.

Cyclone.

On écrit de Geneva, O., qu'un cyclone a ravagé le nord du Michigan, détruisant sur son passage les forêts, les vergers, les récoltes, et démolissant les immeubles. Le vent a tout détruit dans le voisinage du lac, sur une largeur de 100 pieds et une longueur de trois milles.

La Grève.

La grève est complètement finie à Pullman et près d'un millier d'anciens ouvriers ont demandé de l'ouvrage à prix réduits, se décidant pour que leur demande soit prise en considération à remettre leurs cartes de membres de l'Union entre les mains de la compagnie.

Le lynch en Floride.

Deux nègres qui avaient ces jours derniers outragé une jeune fille blanche, ont été pris et lynchés. Ils ont avoué leur culpabilité. Leur victime n'était âgée que de 13 ans. Elle avait été laissée pour morte dans les bois, et lorsqu'elle a repris connaissance, elle s'est traînée jusque chez ses parents auxquels elle a raconté son aventure. Elle a, en partie, perdu la raison et on craint qu'elle ne la recouvre jamais.

Le Bill du Tarif.

14 août.—A midi 15 minutes, le rapporteur de la Chambre a soumis au Sénat les quatre bills spéciaux ayant pour objet l'inscription du sucre, du fer, du charbon et du fil de fer barbelé, sur la liste des produits entrant en franchise. Ces bills entreront en vigueur aussitôt après leur adoption.

Le bill relatif au sucre pourvoit à l'entrée libre de tous les sucres, de tous les résidus de réservoire, de tous les restes quelconques, des sirops, jus de canne, mélasses concentrées et mélasses en général.

Le bill du tarif sera envoyé demain à la Maison Blanche où, pendant que les deux branches du parlement seront en séance, il sera signé par le speaker et le vice-président des Etats-Unis. Il sera soumis ensuite au Président qui aura 10 jours, dimanche non compris, c'est-à-dire jusqu'au 27, pour y apposer sa signature.

On s'efforcera d'influencer M. Cleveland pour lui faire signer le bill, mais on affirme de bonne source qu'il le laissera prendre force de loi sans le signer. S'il changeait d'avis, il donnerait par écrit la raison de ce changement en signant le bill.

Pittsburg, Pie., 14 août—On a déjà ressenti les effets de l'adoption du bill du tarif.

Les affaires ont pris un nouvel essor. Des ordres nombreux ont été reçus par toutes les manufactures locales et on en attend d'autres. La demande de certains produits a commencé aussitôt que l'on a eu la certitude que le bill serait voté. Une réduction de salaire sera nécessaire dans certaines manufactures et la grande question sera de fixer le taux de cette réduction.

Le Traité avec la Chine.

Washington, 14 août—Le traité avec la Chine, qui vient d'être ratifié par le Sénat, défend l'entrée des Chinois aux Etats-Unis pendant une période de 10 ans, sauf dans des conditions prévues par le traité. Ces restrictions ne s'appliqueront pas à ceux qui ont une famille aux Etats-Unis, ou qui y possèdent pour $1,000 de propriétés ou auxquels on doit une somme équivalente à ce montant.

Avant leur départ, les Chinois devront se munir d'un certificat du percepteur des droits de douane du district qu'ils habitent afin de pouvoir rentrer aux Etats-Unis, s'ils remplissent les conditions nécessaires. Dans le cas où les renseignements fournis seraient reconnus faux, le certificat serait annulé.

Ce traité n'affecte en rien les droits des fonctionnaires, professeurs, étudiants, marchands ou voyageurs chinois; il ne s'appliquent qu'aux travailleurs qui désirent se fixer aux Etats-Unis. Ce traité est destiné à être mis en vigueur. Il ne lui manque que la ratification de la Chine, et on pense que cette formalité sera remplie d'ici peu.

Ponson du Terrail avait écrit jadis: "sa main froide comme celle du serpent," et un autre grand faiseur de feuilletons: "c'était une immense forêt vierge dans laquelle la main de l'homme n'avait jamais mis les pieds."

Ces *lapsus calami* ne sont pas rares et on trouverait bien d'autres dans les œuvres des feuilletonistes à la mode. Mais il est plus curieux d'en découvrir un du même genre dans la dernière œuvre de M. Emile Zola.

Dans *Lourdes*, en effet, on peut lire, page 81, ligne 13, à la suite d'une énumération de miracles produits par l'absorption de l'eau miraculeuse, cette phrase: "Ce furent d'abord les sourds et les muets qui entendaient et *voyaient*."

Le *lapsus* a passé en feuilleton (18 avril) et il n'a pas été corrigé dans le livre, du moins dans les éditions actuelles.

LE VOL DE 250,000 FRANCS.

LE BARIL RETROUVÉ VIDE.

On sait le vol de 250,000 fr. commis dans des circonstances assez mystérieuses et dont on s'est aperçu, peu de temps après: un baril renfermant 250,000 fr. en dollars avait disparu d'un lot de 40 barils semblables expédiés par MM. Lazard, de New-York, à MM. Lazard frères et Cie., banquiers, à Paris. Avec ce lot se trouvaient deux autres barils d'or, à destination du Crédit lyonnais.

Le tout est arrivé au Havre le 28 juillet, par le steamer transatlantique *La Touraine*.

Le soir même, à sept heures, les précieux colis étaient portés à la gare, pesés et placés dans un couloir, près du bureau de l'enregistrement des bagages. La Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest en donna reçu et les fit mettre dans un fourgon cadenassé et plombé qui partit avec le train de dix heures, accompagné à Paris par un agent commis spécialement à la gare des valeurs. A l'arrivée à Paris, le wagon fut conduit dans le hall des Messageries de la rue Saint-Pétersbourg et les destinataires furent avisés de venir prendre livraison le lendemain.

Le reste est connu.

M. Noguères, procureur de la République s'est transporté, aujourd'hui, à la gare du Havre et a ouvert une enquête.

Le magistrat a longuement questionné plusieurs personnes, mais rien n'a transpiré de ces interrogatoires.

Le secret le plus absolu est gardé jusqu'ici sur cette affaire.

On nous assure que le baril disparu vient d'être retrouvé dans la vigie du wagon d'un train, en gare des Batignolles.

Le fût avait été défoncé et tout l'or qu'il contenait a été enlevé.

Cette affaire reste enveloppée du plus grand mystère. Deux agents de la Compagnie sont arrivés au Havre dans le but de l'éclaircir avec le concours de M. Nicole, commissaire spécial de la gare du Havre et des agents de la sûreté.

Les 250,000 francs retrouvés.

Nous apprenons au moment de mettre sous presse, que les douze petits sacs dans lesquels les 250,000 fr. étaient renfermés, et que contenait le baril viennent d'être retrouvés.

Ils avaient été adroitement dissimulés sous un tas de charbon, non loin du bâtiment affecté au remplissage des bouillottes.

C'est au cours des recherches qui ont été faites pendant toute cette après-midi par MM. Noguères, procureur de la République, Nicole, commissaire spécial et les agents de la sûreté que cette importante trouvaille a été faite.

L'enquête se poursuit, afin de connaître le ou les auteurs de cette audacieuse tentative de vol.

La somme retrouvée est à peu près intacte. Une fraction minime de la somme fait défaut.

UN AVENTURIER.

Les journaux français ont raconté dernièrement le passage à Rouen de ce chevalier d'industrie, qui s'était présenté chez un armateur et chez un courtier maritime en se donnant comme M. Paterson, capitaine du yacht *Thistle*, et en faisant au préalable annoncer son arrivée par un télégramme de Marseille pour mieux donner de la vraisemblance à son rôle.

On se souvient qu'il avait raconté toute une histoire: son yacht était échoué, disait-il, sur les côtes du Calvados, et il allait engager un remorqueur pour le ramener directement à Rouen. Finalement, il s'était fait conduire chez un boucher pour traiter de la fourniture de viande pour son équipage....et il avait emprunté 400 fr. à ce négociant....qui ne le revit pas depuis ce moment-là.

Au Havre, le soi-disant Paterson avait fait également des dupes.

Nous voyons, par un journal de Dunkerque, le *Nord Maritime*, qu'un individu vient de jouer les mêmes tours dans cette ville et à Calais. Le signalement est identique: tenue élégante, grande facilité à s'exprimer.

A Dunkerque, l'escroc s'est présenté chez un courtier maritime et chez un conseil, en disant se nommer Remacci, capitaine du yacht italien *Sultana*. Comme à Rouen, il a raconté que son yacht était échoué sur le littoral, qu'il lui fallait un remorqueur, et immédiatement il est allé traiter pour cette opération, discutant gravement l'affaire, traitant aussi pour les réparations. Pareillement aussi, il est allé chez un boucher, à qui il a emprunté 30 fr., après quoi il a disparu.

A Calais, toujours par le même procédé, il avait réussi à se faire donner 600 fr.

C'est décidément un habile homme que cet escroc. Maintenant que son histoire de yacht est éventée, il est présumable qu'il inventera quelque nouveau tour.

LES TAPEURS.

Une jolie anecdote racontée par M. Alexandre Dumas:

Charles Monselet, *géné*, fait un jour appel à mon obligeance. Mon obligeance y répond. Il m'accuse réception par ce mot: *Bis repetita placent*. Je comprends, et derechef je m'exécute. Puis, plus de nouvelles de Monselet.... Je donne la *Princesse de Bagdad*. Tout ce que Monselet trouve à en dire, c'est que la pièce est banale, mal conduite, et que le peu qu'il y ait à en retenir, c'est une scène du troisième acte; encore l'avait-il prise, ajoutait-il, à je ne sais qui.

A peu de temps de là, dans un dîner, mon voisin de table, rédacteur à l'*Evénement*, s'étonnant de la sévérité de Monselet parlant les éloges de ses confrères, me lui dis: "Oh! ne soyez pas si surpris. Il m'en veut.—De quoi?—De l'avoir un peu aidé le mois dernier." Et je dis l'aventure qui, le lendemain, est imprimée toute vive dans l'*Evénement*. Monselet bondit et m'écrit: "Est-ce volontairement que vous avez publié cette affaire, ou votre bonne foi a-t-elle été surprise par l'indiscrétion d'un reporter?" Je lui réponds: "Oui, c'est volontairement que j'ai agi, et ma bonne foi n'a pas été surprise, cette fois du moins."

Quelques semaines après, je me trouvais avec plusieurs personnes dans le cabinet de Montigny. Arrive Monselet, qui salue tout le monde, et me tend la main. Je ne bouge pas. "Vous me refusez la main?—Ma foi, lui dis je, à quoi bon, mon cher? Il n'y a rien dedans!"

M. Charles Monselet a dû faire école, car la race n'est pas précisément éteinte des "tapeurs" de la veille qui sont les "débineurs" du lendemain.

UNE LETTRE DE CASERIO.

Le *Secolo*, publie la lettre suivante, adressée à l'avocat Podreider par Caserio:

"*Illustrissimo signor advocato Poreider*,

"Ayant lu votre dernier télégramme, je vous réponde que je ne veux pas que vous fassiez examiner ma chère mère et mes frères pour les faire passer pour fous. Ils n'ont jamais été fous et le sont encore moins aujourd'hui, et moi-même je n'ai jamais été fou autrefois, dans ce moment où je me trouve en prison je ne le suis pas.

"Si j'ai tué le Président de la République, ce n'est pas parce que je suis fou, mais pour mon idéal anarchiste. Ai-je reçu de vous une défense qui corresponde à cet idéal anarchiste? Non. D'après votre intention, exprimée dans votre télégramme, je vous salue et je suis.

"CASERIO SANTO.
"Prison de Lyon, 27 juillet 1894."

LES DERNIÈRES MANŒUVRES NAVALES.

Les manœuvres navales annuelles dans la Manche et la Méditerranée ont donné des résultats très satisfaisants. Dans ces simulacres, où en moins le danger des projectiles, les équipages et les engins fonctionnent absolument comme dans des combats réels, tout a parfaitement marché et on a eu à regretter que quelques accidents insignifiants. Si les membres de la commission d'enquête sur la marine eussent eu le pied plus marin et n'eussent pas craint le vulgaire mal de mer qui tourmente tant les marins d'eau douce, ils auraient eu là une belle occasion de s'assurer *de visu* de ce qu'est la marine française, et de se convaincre de l'inanité de leurs critiques contre un corps d'officiers auquel, dans tous les pays, on accorde une juste renommée de science et de valeur. Mais, ce qui étonne plus que la qualité professionnelle des chefs, c'est la facilité avec laquelle les simples matelots se sont faits aux manœuvres compliquées et machinées en usage aujourd'hui, manœuvres qui exigent, de la part du gabier, des connaissances qui semblent à terre l'attribut spécial des mécaniciens et des électriciens.

Hier matin à 9 heures un nègre du nom d'Edward Carroll s'est rompu un vaisseau tandis qu'il travaillait au pied de la rue Julie. Après avoir reçu les soins des étudiants, il a été transporté à l'hôpital.

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73....CHARTRES....73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande propriété de valeur connue comme The People's Slaughterhouse. Ensemble avec tous les abattoirs, moulins, chaudières, machines, parcs, outils et tous les appareils y appartenant ou faisant partie du dit abattoir et usine de réfrigération, etc., etc.,

Et toutes les Franchises obtenues de la ville de la Nouvelle-Orléans et du Bureau de Santé de l'Etat, et tous les droits et privilèges provenant d'une certaine ordonnance de ville, etc.,

Le tout comme plus amplement décrit ci-dessous.

Dans l'affaire de
A. J. Cahill
versus
Peoples' Slaughterhouse and Refrigerating Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,221.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain morceau de terre avec tous les bâtiments, améliorations et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou autrement en dépendant, ensemble avec tous les privilèges d'alluvion ou augmentation de batture qui peut y être additionnée par le fleuve Mississippi, situé dans le troisième district de la ville, borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et devant Grands Hommes, et les rues projetées désignées comme Adam et Charbonnet, mesurant deux cent vingt un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la route publique par dix huit cent dix neuf pieds six pouces et cinq lignes de profondeur sur la dite rue Charbonnet, de la route publique à la rue des Grands Hommes, et dix huit cent soixante et onze pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la dite rue Adam. Aussi sur la dite route publique à la rue des Grands Hommes, et deux cent seize pieds six pouces et une ligne de largeur en arrière et faisant face sur la dite rue Dauphine; toutes les mesures précédentes plus ou moins ensemble avec toute la batture et augmentation de façade de la dite propriété et tous les quais et autres améliorations qui s'y trouvent; le tout selon un plan de C. A. De Armas, député-voyer-général, daté le six février 1867, et déposé dans le bureau de O. De Armas, ancien notaire de cette ville; étant la même propriété que la défenderesse a ici acquise par achat de Pierre Lanaux et John Trisconi par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le vingt-neuf de juin 1892, les titres enregistrés dans le bureau des transferts de la ville, dans le livre 146 folio 179.

Secondement—Les abattoirs, moulins, pompes, chaudières, les machines y appartenant, parcs, outils, instruments et autres accessoires y appartenant, attachés faisant partie ou reliés avec les abattoirs, maisons, réfrigérateur bâtis et qui doivent être bâti sur la propriété ci-dessus décrite, sans aucune exception quelconque et ainsi que les franchises obtenues et pouvant être obtenues par la défenderesse de la ville de la Nouvelle Orléans et du Bureau de Santé de cet Etat et spécialement les droits, privilèges et avantages provenant et qui peuvent provenir des ordonnances Numéros 5180, 5242 et 6112—Série du Conseil de la ville de la Nouvelle Orléans.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions—Premièrement L'acquéreur paiera au comptant la réclamation de la plaignante dans l'affaire ci-dessus, se montant à quatre cent vingt piastres—étant pour intérêt et coupons arriérés sur sept hypothèques de mille dollars chacune en date du 11 mai 1893 et payables le 11 mai 1903, avec intérêt légal sur le dit intérêt et coupons arriérés, à partir du onzième jour de mai 1894 jusqu'à paiement.

Deuxièmement.—L'acquéreur aura aussi à payer comptant les frais et charges dans l'affaire et la vente, ensemble avec dix dollars frais de copie de l'acte hypothécaire et les taxes d'Etat et de la ville dues sur la dite propriété s'il y en a. Ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat sur tout le montant du dit bon hypothécaire, qui a été saisi et tous les intérêts, coupons qui ont été saisis.

Troisièmement.—L'acquéreur aura à payer jusqu'au montant de son enchère et assumer les bons décrits et coupons pas encore échus en payera les mêmes comptant comme il choisira, à savoir cent vingt-cinq bons de mil le piastres chacun, datés du 11 mai 1893 et tous dûs le onzième jour de mai 1903, avec intérêt coupons à 6 0/0 attachés aux dits cent vingt cinq bons payable le 11me jour de novembre 1893 et chaque six mois après jusqu'au onzième jour de mai 1903, étant tous les coupons attachés aux dits bons, excepté les sept coupons qui sont en procès dans cette affaire.

Le tout comme il sera plus amplement décrit par un acte hypothécaire passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le onzième jour de mai 1893, enregistré au Bureau des hypothèques de cette paroisse, dans le livre 490, folio 433. Une copie du dit acte est déposée dans la dite affaire.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—4 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété du Septième District.

Mme W. Anderson versus Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,252.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74, rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Six certains terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y trouvent ou qui en quelque sorte y appartiennent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton (ci-devant avenue du Canal), les rues Jeannette, Sixième et Dublin, les dits terrains sont désignés par les Nos Douze Treize, Quatorze, Dix-huit, Dix neuf et Trente-trois, sur un plan annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire en cette ville, en date d'avril A D 1893, une copie duquel est annexé à un acte passé pardevant Ch. G. Rebentisch le 20 avril 1893, (la vente par Jos. D. Taylor au défendeur pour référence et les mesures comme suit: le terrain No 12 mesure trente deux pieds six pouces de façade rue Sixième, sur cent-cinquante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les terrains Nos treize et quatorze mesurent chacun trente pieds de façade rue Dublin, sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le terrain No 13 forme le coin des rues Dublin et Sixième; les terrains Nos dix-huit et dix neuf étant les terrains sixième et septième du coin des rues Dublin et Sixième) mesurant chacun trente pieds de façade rue Dublin, sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles et égales et le terrain No vingt trois mesure trente deux pieds six pouces de façade rue Jeanette, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

August Heard versus Wm J. Sheridan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,255.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 septembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Bolivar, Commune et Bertrand, désigné par la lettre "B." sur un plan fait par P. A. D'Hémécourt, député-voyer, en date du 12 décembre 1876, et auquel pour référence à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire, le 1er février 1877, et mesurant dix-sept pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant pour la somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit la somme de cent quatre-vingt sept 50/100 dollars avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 9 juin 1893 jusqu'au paiement, 5 pour cent sur ledit montant pour honoraire d'avocat, $4.00, coût de copie de l'acte et les frais et charges de l'affaire et vente et les taxes dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera pour le montant de son enchère le paiement d'un billet de cent quatre-vingt-sept 50/100 dollars en date du 9 juin 1893 et payable deux ans après sa date et portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque concurremment avec la réclamation du plaignant, par acte passé pardevant Frederick Zengel, notaire, en date du 9 juin 1893.

3° Et le reste du prix de son adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2aout—2 9 16 23 30—sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION LAITIERS!

Vente par le Shérif de Vaches, Cheval et Wagon, etc.

Jacques Bordeaux versus Eugène Ibos Gune.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,620—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 15 août 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Au local de Jacques Bordeaux, coin des rues Clay et Aubry, (près du Chemin de Gentilly):
10 vaches,
1 cheval,
1 charrette à lait, 1 lot de bidons, harnais, etc.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
3 août—3 7 10 15

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 5 p. m. [illegible] de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI
EUG. GAUFF, Propriétaire.
27 juil 1an
BAINS

VÉRITABLE ÉLIXIR du Dr GUILLIÉ
TONIQUE = ANTIGLAIREUX ANTIBILIEUX
Préparé par le Docteur Paul GAGE Fils, Pharmacien de 1re Classe
PARIS — 9, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 9 — PARIS
PLUS de TROIS QUARTS de SIÈCLE de SUCCÈS
ont démontré que l'Elixir de Dr GUILLIÉ était le meilleur remède contre les maladies du FOIE, de la PEAU, le RHUMATISME, la GOUTTE, les FIÈVRES ÉPIDÉMIQUES, la GRIPPE ou l'INFLUENZA et toutes les maladies causées par la Bile et les Glaires.
Dépôts dans toutes les principales Pharmacies et Drogueries.

PURGATIFS et DEPURATIFS
Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle, contre les ENGORGEMENTS D'INTESTINS
(Constipation, Migraine, Congestion, etc)
Très contrefaits et imités sous d'autres noms.
Exiger l'Etiquette ci-jointe en 4 couleurs
Notice dans chaque boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES.
VERITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:40am
No 7 Coast Acc.8:55 am	No 4 Fast Ex...11:00 am
No 1 Lim. Ex.. 5.00 pm	No 8 Coast Acc..3 25 pm
No 5 F's Mail.10:25 pm	No 2 Lim. Ex...7.50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 25, Local Mail and Express..8:50pm	No 26, Local Mail and Express..7:00am
No 3, New Orleans Limited.......7:20pm	No 4, Chicago Limited.....11:30am
No 1, Fast Mail.8:30am	No 2, Fast Mail.6:00pm
No 23 Exc. dimanche.......8:25pm	No 24 Exc. dimanche.......7:45am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train.....10:00am	No 6, Memphis and Kansas City Fast Train.........4 00pm
No 21, Vicksburg Express.........5.50 pm	Vicksburg Express.........7 30am
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited.12:50 pm	No 2 Limited... 3:30 pm
No 3 Fast Mail 6.30 am	No 6.......... 8 30am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54, Cal. Ex.7:00 pm	No 53, Cal. Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51 Hot Springs & St-Louis Ex...8:20p
Local 10:05am	Local............3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio.....7:05pm	California Ex....9.10am
California Ex. 10:55am	San Antonio.....5:20pm
EAST LOUISIANA RAIL ROAD. Dimanche et Mercredi.	
No 9.........7:30 pm	No 10.........8 26 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.........8.20 am	No 8.........4.20 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache...9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
..........4:15 pm	........5:00 pm
Shell Beach...2:40 pm	Shel Beach...10:00 am
Dimanche.	
Pte-la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7:15 am
Shell Beach...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..4:40 pm
Shell Beach & Pte-la-Hache. 6:00pm	Shell Beach....5:00 am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R. Tous les jours.	
Alger.........10:00 am	Alger.........4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger.........6:06 pm	Alger.........8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.........6:40 pm	Alger.........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) régi par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

E. A. ANDERSON
Enseigne de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

This sub chart of average conditions for the month shows an area of high pressure near 35th parallel. There is also a low in the vicinity of Greenland. Between this high and this low there is also a general movement of the air from the United States toward Europe and the Arctic Region and occasional spiral circulations, viz, the cyclonic (against the sun) with low barometer and the anti cyclonic (with the sun), with high barometer. Generally, to the eastward and in front of the cyclonic circulation or the low, the weather is damp, the thermometer rising and the barometer falling, while to the eastward and in front of the anti-cyclonic or high, it is dry, cooler, and the barometer rises.

Forecast for July.—Generally fair weather with moderate to fresh winds. Occasional moderate gales north of the 40th parallel. Beginning of the West Indian hurricane season during the latter part of the month. Frequent fog, as shown from lon. 35° W. across the Grand Banks to the Nova Scotian and New England coasts. Icebergs in the vicinity of Belle Isle and to the eastward of Newfoundland with probably a few bergs as far south as the 43d parallel.

REVIEW OF JUNE.—The weather over the North Atlantic during the month of June has been remarkably fine. On only a few days were gales reported and only four reports received recorded the force of wind as high as 10 at any time. North of the 40th parallel and west of the 35th meridian the winds were generally from the southwest, except from June 12 to June 17, when northeasterly and easterly winds prevailed. East of the 35th meridian and north of the 45th parallel the winds were generally fresh to strong from the west. In the central and southern part of the ocean the weather was pleasant and the winds light to moderate.

With the exception of the storm that crossed Newfoundland, June 7-9, the tracks plotted on the Chart this month are those of depressions rather than storm areas.

On June 1 a depression, 29 40 ins., was central near latitude 50° N., longitude 21° W. It moved about E NE'ly across the southern part of Ireland and into the North Sea on the following day. Moderate winds accompanied this depression, but a few squalls, force 7, were reported.

A similar depression from the southwest moved up the Irish Channel on the 4th and 5th. The winds were generally moderate to strong; lowest barometer, 29.63 ins.

On the 6th another depression moved from the west of France up the English Channel, as shown.

An area of low pressure appeared near Hatteras June 6 accompanied by fresh winds. On the 7th it was central near lat. 40° 30' N. lon. 65° 30' W. wind fresh to strong, barometer 29 63 ins. During the night the barometer fell to 28 82 ins., and near the center the winds increased to the strength of a whole gale. On the 9th vessels to the southward of the storm track had westerly gales, force 9-10.

On the 7th a depression that had moved from Newfoundland was central near lat. 50° N. lon. 39° W. Thence it moved NE'ly and disappeared on the 9th. One vessel reported highest force of wind 10.

On the 15th a depression moving NE'ly, crossed the 30th meridian near 51° N. It was accompanied by gales, force 7. On the 16th it disappeared toward Rockall.

During the month frequent fog was experienced from longitude 42°, between 45 N. and 49° N., across the Grand Banks to the coast. Occasional fog was reported by vessels from the Grand Banks to the English channel.

Several Icebergs were sighted during June between lat. 42 30' N. and lat. 49° N., and from 45 W. to 50° W. The greatest number and largest bergs were seen between longitude 49° W. and the coast of Newfoundland.

Charts Published, Canceled, and Extensively Corrected During the Month of June, 1894.

Charts Published.

1401. Pilot Chart of North Pacific Ocean, July, 1894.
1415. Pilot Chart of the Great Lakes.
1423. West Indies: Saint-Croix Island.
1427. British Columbia: West Coast of Vancouver Island. Nasparti and Ououkinsh Inlets.
1429. Brazil: Port Victoria and Espiritu Santo Bay.
1430. British Columbia. West Coast of Vancouver Island: Esperanza and Nuchalitz Inlets, with plan of Queen's Cove, Esperanza Inlet.
1431. British Columbia: Beaver Harbor and Alert Bay and Entrance of Nimpkish River.
1433. British Columbia Saquash, Anchorage, Queen Charlotte Sound and Beaver Cove, Broughton Strait.
1438. British Columbia: Oyster and Telegraph Harbors, with plans of Osborn an Maple Bay.

Charts Canceled.

486. Brazil: Plan of Espiritu Santo Bay and Port of Victoria, by H. O. chart 1429.
23. South Atlantic Ocean: Sheet 1 from the equator to 65° south latitude, by H. O. charts 823, 823a, 1130 and 1132.
24. South Atlantic Ocean: Sheet 2, by H. O. charts 1131 and 1133.
374. Ten anchorages on coast of Venezuela, by B. A. charts 230, 394, 507, 509 and 510.
782. Coast of Italy: Taranto and Galipoli Harbors by B. A. charts 204 and 1613.
994, 995, 1127, 1128 and 1129. Great Circle Sailing charts of the world, old edition, by Nos 1280, 1281, 1282, 1283 and 1284, respectively, new editions of the same.

Charts Extensively Corrected.

1270. Japan: Nangasaki Harbor and Approaches.
121. Kingsmill or Gilbert Islands: Makin or Pitt's Island and Tara-tara or Touching Island.
1283. Korea: Approaches to Chemulpho, with plan of Chemulpho anchorage.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MERCREDI, 15 AOUT 1894.

Haut du fleuve—STELLA WILDS, à 12 M
Ouachita River—PARLOR CITY, à 5 P M
Donaldsonville—G. W. SENTELL, à 5 P M
Vicksburg—NATCHEZ, à 5 P M

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 14 AOUT 1894.

EXPEDIES EN DOUANE

Steamship am Rover, Colombo, Bluefields, Nic. sur lest.
Steamship ang Architect, Thomson, Pensacola
Steamship nor Iberia, Hamre, Bocas de Toro.
Steamship ang Electrician, Shaw, Liverpool

ARRIVÉS.

Steamship am Stillwater, Galt, Puerto Cortez via Livingston et Belize.
Steamship am El Sol, Mason, New-York.
Steamship ang Floridian, King, Liverpool via St-Thomas, Colon et les ports mexicains.

(précédemment rapporté à la Quarantaine)
Steamship esp Juan Forgas, Luzzarago, New-York, sur lest.

Reçu par les chemins de fer:

N. O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR.—Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—17 balles coton
N ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—49 balles coton
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD, YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—Fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—600 balles coton

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship Knickerbocker, Halsey....parti 11 août
Steamship El Sud, Higgins.......parti 11 août

LIVERPOOL.
Steamship Wm Cliff, Foot.........parti 4 août
Steamship Navigator, Rutherford...parti 4 août
Steamship Legislator..............parti 11 août
Steamship Darien, Wrake..........parti 26 juil
Steamship Astronomer, Wallace....parti 24 juil
Steamship Barbadian, Bighton.....parti 30 juil
Steamship Mexican, Alexander.....parti 25 juil
Steamship Yucatan, Jepha.........parti 7 juillet
Steamship Architect, Thompson....parti 14 juin
Steamship Bernard Hall, Edwards..parti 16 juin
Steamship Nicaraguan, Winder.....parti 18 juillet

LONDRES.
Steamship Cayo Romano, Walgery...parti 4 juil

BREMA.
Brick Neda, Perovich.............parti 16 juin

HAMBOURG.
Steamship Annie, Rose............parti 27 juil

HAVRE.
Steamship Canarias, Durel........parti 22 juillet

CURAÇAO.
Steamship Eastern Prince, Jones..parti 11 juillet

HAVANE.
Barque Josefina, Cisa............partie 25 juil

BORDEAUX.
Barque Jerbues, Olsen............partie 17 juil
Steamship Canarias, Durel........parti 30 juil

GLASGOW.
Steamship Aco, Peel..............parti 2 août

SWANSEA.
Steamship Barbadian, Bighton.....parti 3 août

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Algiers	Havane	A[illegible]
Ashmund	Belize	1er dist [illegible]
Clinton	Laid up	Alger
Electrician	Liverpool	2e dist 10
E. F.	New York	Alger
El Sol	New York	Alger
European	Brême	4e dist [illegible]
Frostora	Mexique	1er dist 13
Floridian	Liverpool	1er dist 17
Glendower	Brême	1er dist 20
Hudson	New York	2e dist 5
Juan Forgas	Barcelone	rue de [illegible]
Jos. Oteri, Jr	Honduras	1er dist 20
New York	Laid up	Alger
Strabo	Liverpool	1er dist 13
Stillwater	Belize	3e dist 30
Tabasqueno	En réparation	Alger
Wanderer	Laid up	3e dist 30
Whitney	Havane	Alger
NAVIRES.		
Heinrich	Brême	4e dist 45
Magdeline	Brême	1er dist 24
GOELETTES.		
Robt Ruff	....	Ce dist
Santo Oteri	Laid up	1er dist [illegible]

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. A. BRUNET
Horloger -:- Bijoutier -:- Joaillier
Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.
14déc93—1a

QUINIUM LABARRAQUE
VIN FÉBRIFUGE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 19, rue Jacob, Paris, et TOUTES PHies

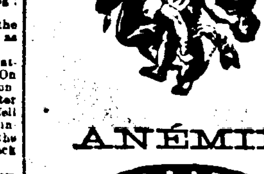

ANÉMIE
QUINA LAROCHE
Ferrugineux
Récompense de 16.600 f.—Médailles d'OR
Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles*, il procure au sang la force et les Globules rouges qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme*; abrège les *Convalescences*, etc.
PARIS, 22, rue Drouot, 15, PARIS

WARNER'S SAFE KIDNEY & LIVER CURE
(*Autrefois vendu du Dr Craig pour* [illegible])
Préparation végétale, le seul remède sûr pour la maladie de Bright, le Diabète et toutes les affections des reins, du foie et de la vessie.
Certificat de 1er ordre à l'appui.
Pour la guérison du Diabète, demandez Warner's Safe Diabetes Cure.
Pour la guérison de la maladie de Bright et les autres affections demandez Warner's Safe Kidney and Liver cure.

Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.
H.H. WARNER & CO.
Propriétaires,
Rochester, N. Y.
Demandez les brochures et certificats.
Agent pour la vente en gros à la N Orléans
I. L. LYONS.
1janv-1m-M.I.S.-vée

JOURNAUX FRANCAIS
COURRIER DE FRANCE.

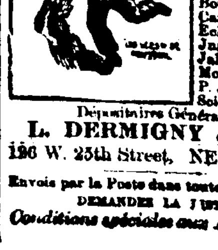

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Loura supplément, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal Amusant, Jnal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal p. rire, Soleil, etc.
Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands.